

Lors de la **PRISE DE RENDEZ-VOUS**, s'il s'agit d'un enfant en âge d'un EBD, inciter le parent à se munir de la prise en charge.

Le parent a-t-il sa prise en charge ?

Non

Conseiller le parent de réclamer un duplicata à sa caisse d'affiliation (CPAM tél 3646) ou édition dans son compte ameli

Oui

Réaliser l'Examen Bucco Dentaire

Examen
Conseils personnalisés
Plan de traitement
Programme de prévention

Télétransmettre par FSE ou remplir la partie supérieure et l'adresser à sa caisse d'affiliation au plus vite (ou télétransmission)

Conserver la partie inférieure dans le dossier du patient
Cet élément nécessaire à l'évaluation médicale sera à fournir à la demande du chirurgien dentiste conseil

Compléter le carnet de santé de l'enfant



Proposé par  L'Assurance Maladie

LE GUIDE DU CHIRURGIEN DENTISTE

Septembre 2021



Proposé par  L'Assurance Maladie

L'EXAMEN BUCCO-DENTAIRE, CONCRETEMENT ?

Il est réalisé dans l'année suivant la date anniversaire pour chacun des âges concernés. (3,6,9,12,15,18,21 et 24 ans).

Pour tous:

- Anamnèse
- Examen bucco-dentaire
- Prévention et éducation à la santé adaptées à l'âge

Selon le besoin:

- Radiographies intra buccales ou une radiographie panoramique (depuis le 26/08/2018)
- Etablissement d'un programme de soins.

A noter: S'il n'y a qu'un acte CCAM à réaliser, ce dernier peut être effectué en même temps que l'examen de prévention. Au cours d'une même séance, l'examen de prévention ne peut être cumulé avec une consultation.

Comment est-il pris en charge?

Il est pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie sans avance de frais par télétransmission ou en remplissant l'imprimé pré-identifié.

ET LES SOINS CONSECUTIFS?

Le programme de soins doit débuter **dans un délai de 3 mois suivant la date de l'examen de prévention** et s'achever dans les 6 mois suivant la date de début des soins.

Selon le risque carieux (voir critères HAS):

- Scellement de sillons, application de verni fluoré (remboursable de 6 à 9ans)

Selon le besoin:

- Soins conservateurs et chirurgicaux
- Radiographies (dont panoramique)

A noter: Les traitements orthodontiques et prothétiques sont exclus du dispositif.

Comment l'EBD est-il pris en charge?

Il est pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie, (sans avance de frais pour tous les âges M'T Dents, en feuille électronique ou avec le formulaire papier. Les soins consécutifs eux sont aussi pris en charge à 100%, ils doivent être télétransmis avec le code d'exonération 7 (ou mention EXP)

Les honoraires

- Examen de prévention 30 €
- Examen de prévention + 1 ou 2 clichés 42 €
- Examen de prévention + 3 ou 4 clichés 54 €
- Examen de prévention + radiographie panoramique 54 €
- Soins consécutifs cf. la CCAM avec le code d'exonération

Délégation de paiement obligatoire

- Par télétransmission selon les modalités ci-dessous:

Comment facturer l'EBD?

	Logiciel SESAM Vitale 1.40
Examen de prévention bucco dentaire (BDC, BR2, BR4)	Nature d'assurance : AS Taux : 100 % Code justificatif d'exonération : «7» (Prévention)

- Avec le formulaire: utiliser la partie haute de celui-ci. La partie basse de la prise en charge est conservée par le professionnel de santé

Comment facturer les soins?

Prise en charge à 100% par l'Assurance maladie en indiquant la mention EXP. **Dispense d'avance des frais obligatoire** pour suite à EBD pour tous les enfants (dans les 6 mois du début des soins).

LR DDOGOS 28/2018, Cf art L 2134-1 code Santé Publique

- Par télétransmission selon les modalités ci-dessous :

	Logiciel SESAM Vitale 1.40
Soins consécutifs (Hors ODF et prothèse) <i>Attention, afin d'éviter un rejet, il est nécessaire de télétransmettre tout d'abord l'examen bucco dentaire et dans un second temps, les soins consécutifs</i>	Nature d'assurance : AS Taux : 100 % Code justificatif d'exonération : «7» (Prévention)

- Sur les feuilles de soins papier : mentionner à chaque acte «EXP» pour la prise en charge à 100 %.